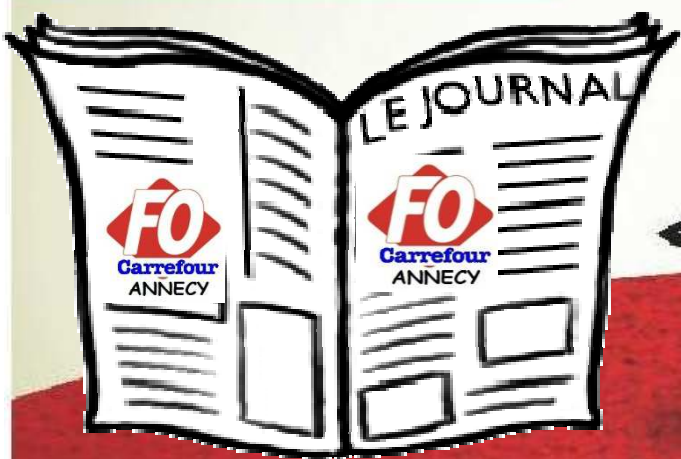


**CARREFOUR**

**ANNECY**



5 EME NUMERO DU JOURNAL DU SYNDICAT FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY NOVEMBRE 2013



[www.fo-carrefour-annecy.info](http://www.fo-carrefour-annecy.info)

**NOVEMBRE 2013**

## LES DELEGUES DU PERSONNEL, DU COMITE ENTREPRISE ET DU CHSCT



**LEONARD BORDIGNON**  
(Délégué syndicale,  
Délégué du personnel titulaire)



**DANIEL VERCIN**(nommé au CHSCT)



**ABEL AWLISHIE**  
(Délégué du personnel suppléant)



**LAURENT FELLAHI**  
(Représentant au CHSCT)



**JACQUES BERTHELIER**  
(ELUS TITULAIRE AU CE)



**BRUNO RUBBAT DU MERAC**  
(REPRESENTANT SYNDICALE AU CE)



**YOHAN GUILLERMIN**  
(ELUS SUPPLEANT AU CE)

## L'EDITO DE MICHEL ENGUELZ

L'actu  
de Michel Enguelz



### SUNDAY IT'S CLOSE (LE DIMANCHE C'EST FERMÉ)

Ces derniers temps, des sondages sur mesure tentent de nous faire croire que 80% des français seraient favorables à l'ouverture des commerces le dimanche !!!!

Voilà une nouvelle opération de manipulation bien montée.

Mais en réalité, combien de salariés français sont disposés à travailler tous les dimanches, et surtout, sans majoration de salaire ?

Bizarrement, personne n'en parle, aucun sondage dans la presse ou les médias ne propose cette option.

Et pour cause, très nombreux sont ceux qui bossent la semaine et ne souhaitent pas travailler le week-end, et encore moins le dimanche.

C'est d'ailleurs une règle constante dans tous les pays européens, pour tous les travailleurs européens, si tant est qu'on leur demande leur avis.

Et en Europe justement, particulièrement chez nos camarades Allemands, que se passe t-il ? Pourquoi tous ces médias ne nous vantent-ils plus le fameux modèle Allemand ? Ce modèle si performant, si remarquable. Pourquoi les médias et les politiques deviennent-ils amnésiques ? C'est parce que dans ce pays, le repos dominical reste naturellement la règle dans le commerce.

Alors tout ce charivari c'est pourquoi faire, à qui profite le crime ?

Pour permettre à des gens de faire leur promenade dominicale au supermarché ou à l'hypermarché, alors qu'on peut faire tant d'autres choses en familles.

A moins que ce ne soit pour régler le drame du chômage ou pour relancer la consommation.

Non malheureusement, c'est bien connu, les budgets des ménages sont comptés, et si on dépense le dimanche, on ne le fait pas un autre jour.

En finalité, tout cela est une nouvelle manœuvre dans le but de faire disparaître les droits des salariés du commerce en général.

Les patrons du secteur reviennent encore une fois à la charge pour faire libéraliser le travail dominical, supprimant au passage les majorations du dimanche, et se dispensant du libre choix des salariés.

**Pour Force Ouvrière, il est indispensable de rétablir la vérité : chaque fois qu'on assouplit les règles pour faciliter le travail du dimanche, cette pratique se généralise, le volontariat s'évapore et les majorations disparaissent inéluctablement.**





# charte des valeurs

Créateur de progrès social

## Respect

Écouter les revendications  
Tenir compte des attentes  
et des spécificités professionnelles

## Proximité

Être en permanence aux côtés des salariés  
dans les entreprises, pour les soutenir  
et les défendre

## Engagement

Défendre fermement les acquis sociaux  
et le pouvoir d'achat  
Conquérir des droits nouveaux

## Indépendance

Valoriser une vision authentique  
de l'action syndicale  
sans lien partisan ni idéologique

## Persévérance

Négocier, débattre, échanger  
pour aboutir à des solutions  
justes et équitables

## Audace

Agir pour faire progresser  
les situations individuelles ou collectives  
S'ouvrir aux idées nouvelles

## Solidarité

Mutualiser les bénéfices  
des contrats et accords,  
Privilégier les actions collectives

## Expertise

Former et informer les adhérents,  
Déployer largement le conseil juridique  
sur les droits des salariés

[www.fgtafo.fr](http://www.fgtafo.fr)

[www.fo-carrefour-annecy.info](http://www.fo-carrefour-annecy.info)

NOVEMBRE 2013



- Retrait du projet de Loi Retraite
- **NON** aux 43 ans de cotisations
- **OUI** à une Retraite à taux plein à 60 ans
- **AUGMENTATION** générale des Salaires, des pensions et retraites
- **STOP** aux Plans de Licenciements
- **NON** au travail du dimanche



**Pour les organisations CGT et FO de Haute-Savoie, la réforme Ayraut sur les Retraites confirme et amplifie les reculs de la réforme Fillon : ELLE DOIT ÊTRE ABANDONNÉE !**

Tous les Salariés(ées) sont concernés(ées)	
1956 - 1957 (loi Fillon)	41 ans 6 mois
1958 - 1959 - 1960	41 ans 9 mois
1961 - 1962 - 1963	42 ans
1964 - 1965 - 1966	42 ans 3 mois
1967 - 1968 - 1969	42 ans 6 mois
1970 - 1971 - 1972	42 ans 9 mois
1973 et suivants	43 ans

**une ineptie ! et surtout la paupérisation de tous les retraités actuels et futurs, en particulier les femmes !**

Parce que 70% de la croissance dépend de la consommation et du marché intérieur, les organisations CGT et FO se prononcent pour une augmentation des Salaires, des Pensions et Retraites.

**L'HEURE N'EST PAS À LA RÉSIGNATION  
L'HEURE EST À LA REVENDICATION, À L'ACTION  
POUR EMPÊCHER LA RÉGRESSION SOCIALE PROGRAMMÉE**

**Répondez à toutes les initiatives de lutte proposées par les Organisations Syndicales qui partagent ces valeurs.**

**Pas un trimestre de plus !  
Pas un euro de moins !  
Tous ensemble pour l'AVENIR !**



## PARTICIPATION/ : QUI SE BAT POUR VOUS DEPUIS 50 ANS ?



## Participation : Qui se bat pour vous depuis 50 ans ?

**1963** Mise en place avec André Bergeron (*Secrétaire Général de FO*) du premier accord dérogatoire de participation aux bénéfices chez Carrefour. La cfdt n'existait même pas.... Elle a été créée en 1974 par un groupe de socialistes...Ceci explique cela...  
Pour mémoire, FO est un syndicat libre et indépendant de tout parti politique ou religieux.

**1981** Remise en cause de la participation par le gouvernement de F. Mitterrand, avec le soutien de la cfdt : *"il faut bien trouver de l'argent pour construire des routes"* disait à l'époque le N°1 de ce syndicat qui prétend aujourd'hui défendre la participation. FO a rencontré les députés de Gauche comme de Droite pour sauver notre participation.

**2010** Chute du montant de la participation : FO renégocie et signe un nouvel accord pour 3 ans, permettant de verser en moyenne 2000 € sur 3 ans par salarié. Avec la règle légale, les salariés n'auraient perçu qu'un peu plus de 100 € en 2011 et 2012...  
A la suite de cet accord, toujours le même N°1 de ce syndicat écrit: *"Heureusement que nous avons un accord dérogatoire pour 2010, 2011 et 2012, sinon les salariés n'auraient pas touché grand-chose..."* Pourtant, son syndicat ne l'avait pas signé et avait abondamment critiqué FO sans qui la participation aurait été réduite à Néant. L'art de mentir sans vergogne aux salariés...

**2013** Nouveau coup dur pour la participation : Carrefour bloque le budget. La négociation est difficile, Carrefour ne lâche rien. 2 jours avant la date limite (fixée par la loi), FO obtient de Noël Prioux 10 Millions d'€uros supplémentaires pour les salariés de Carrefour pour chacune des 3 années à venir. FO, à la demande ultra majoritaire des salariés a signé le nouvel accord de participation, avec un engagement de le rediscuter en 2014.

**Alors oui, FO a signé l'accord dérogatoire en 2013**  
**Pour que les 100 000 salariés de Carrefour perçoivent de la participation, dont le montant sera d'environ 550 € en avril 2014 dans les hypermarchés.**  
**Sans la signature de FO, c'était Zéro € de participation.**

Vous, salariés avez-vous vraiment donné mandat à ce syndicat de ne pas signer cet accord, au risque de voir votre participation disparaître ? La non-signature de cet accord est l'acte irresponsable d'un syndicat sensé représenter les salariés.

Le syndicat Force Ouvrière assume sa responsabilité de première organisation syndicale en garantissant une participation pour les 3 ans à venir, avec une hausse de 20% pour 2014. Le syndicat Force Ouvrière ne vous ment pas pour obtenir des voix aux élections. Ce qui n'est pas le cas de l'autre syndicat, qui essaye d'exister chez Carrefour par la calomnie et la démagogie, en refusant d'assumer ses responsabilités.

**Force Ouvrière, il y a 50 ans, a été à l'initiative de la participation aux bénéfices de Carrefour. Force Ouvrière reste le seul défenseur de cet acquis social, régulièrement remis en cause par les résultats économiques, les politiques, et malheureusement certains syndicats.**

Vos élus FORCE OUVRIERE



[www.fo-carrefour-annecy.info](http://www.fo-carrefour-annecy.info)

**NOVEMBRE 2013**

## TRACT UDF074 SUR LES RETRAITES



**Union Départementale des Syndicats FO  
de Haute Savoie**

29 Rue de la Crête - 74960 Cran Gevrier  
Tél. 04 50 67 40 15 Fax : 04 50 67 19 45  
E-mail : [secretariatudfo74@wanadoo.fr](mailto:secretariatudfo74@wanadoo.fr)

**POURQUOI FORCE OUVRIERE SE PRONONCE POUR :**

**Le retrait de la loi Ayrault sur les retraites**

**Le départ dès 60 ans à taux plein**

**L'augmentation générale des salaires et des pensions**

**La contre-réforme Ayrault sur les retraites confirme  
et amplifie la réforme Fillon. Elle doit être abandonnée.**

**Tous les salariés sont concernés :**

1956-57 (loi Fillion) :	41 ans 6 mois
1958 – 1959 – 1960 :	41 ans 9 mois
1961 – 1962 – 1963 :	42 ans
1964 – 1965 – 1966 :	42 ans 3 mois
1967 – 1968 – 1969 :	42 ans 6 mois
1970 – 1971 – 1972 :	42 ans 9 mois
1973 et suivants :	43 ans

**Tous les retraités sont concernés :**

- = maintien de la désindexation des pensions sur les salaires. C'est une perte continue de pouvoir d'achat.
- = maigre revalorisation annuelle reportée d'avril à octobre. C'est 6 mois de gel en 2014.
- = La majoration de 10 % plafonnée jusqu'en 2020 sera progressivement supprimée.

- **Allonger à 43 ans la durée des cotisations est une ineptie :**

actuellement, un salarié sur deux est au chômage quand il part en retraite. 37.5 annuités représentent la durée moyenne de cotisation des retraités ; il est donc illusoire de prétendre allonger leur temps au travail ; c'est en fait la décote pour tous, la paupérisation de tous les retraités, actuels et futurs, et surtout les femmes. C'est aussi l'aggravation du chômage des jeunes.

- **Parce que 70 % de la croissance dépend de la consommation, et du marché intérieur, FO se prononce pour une augmentation significative des salaires et des pensions et une relance des commandes publiques.**

L'heure est à la revendication pour empêcher la régression sociale, à tous les niveaux en lien avec les organisations syndicales qui partagent ces valeurs.

**Pas un trimestre de plus ! Pas un euros de moins !**

***PRENEZ CONTACT AVEC FORCE OUVRIERE  
UN SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT***

**[www.fo-carrefour-annecy.info](http://www.fo-carrefour-annecy.info)**

**NOVEMBRE 2013**

NON AU TRAVAIL LE DIMANCHE !!!

**FO**   
**FGTA**  
Créateur de progrès social



GRANDE DISTRIBUTION

OUI AU REPOS DOMINICAL

NON AU TRAVAIL FORCÉ LE DIMANCHE !





# FLASH INFO



**NATIXIS**  
INTERÉPARGNE

**Mon espace  
Epargnant**

**Vos élus  
FO**



**Vous  
informent**

Comme cela a été annoncé en Conseil de Surveillance, la sécurité vient d'être renforcée sur le site Internet.

Dorénavant la modification d'adresse et de coordonnées bancaires nécessitera de saisir un code qui sera adressé par SMS à l'épargnant.

Les épargnants sont donc invités lors de leur connexion à renseigner leur numéro de portable

J.B.72

LE CHSCT EST LA POUR VOUS !!!

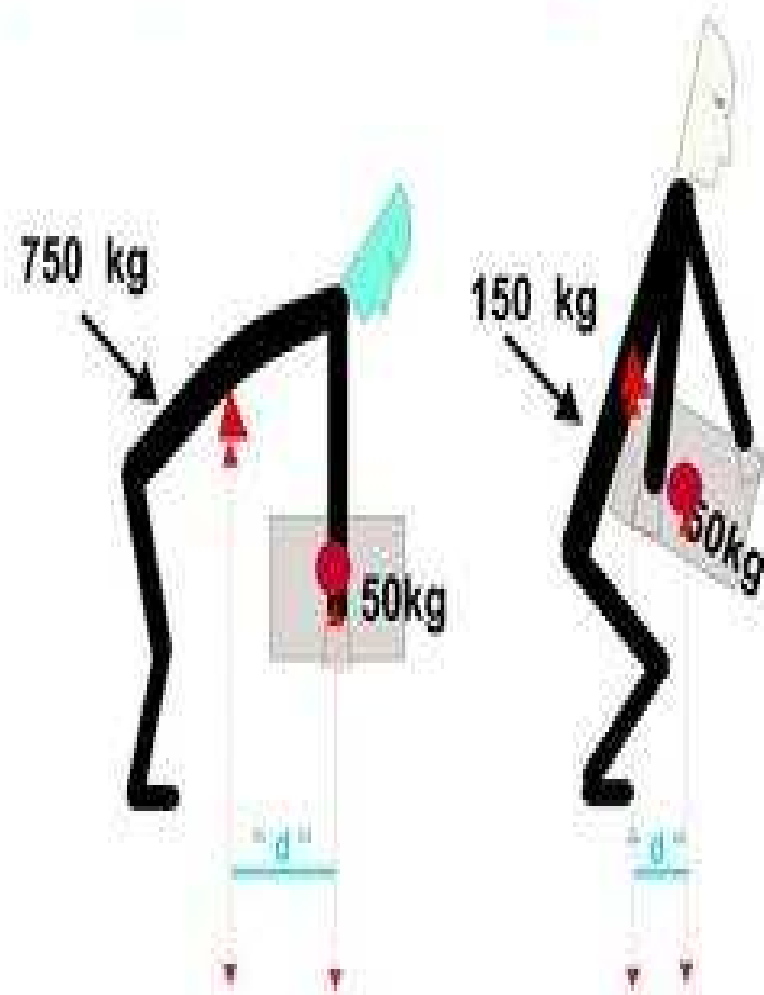
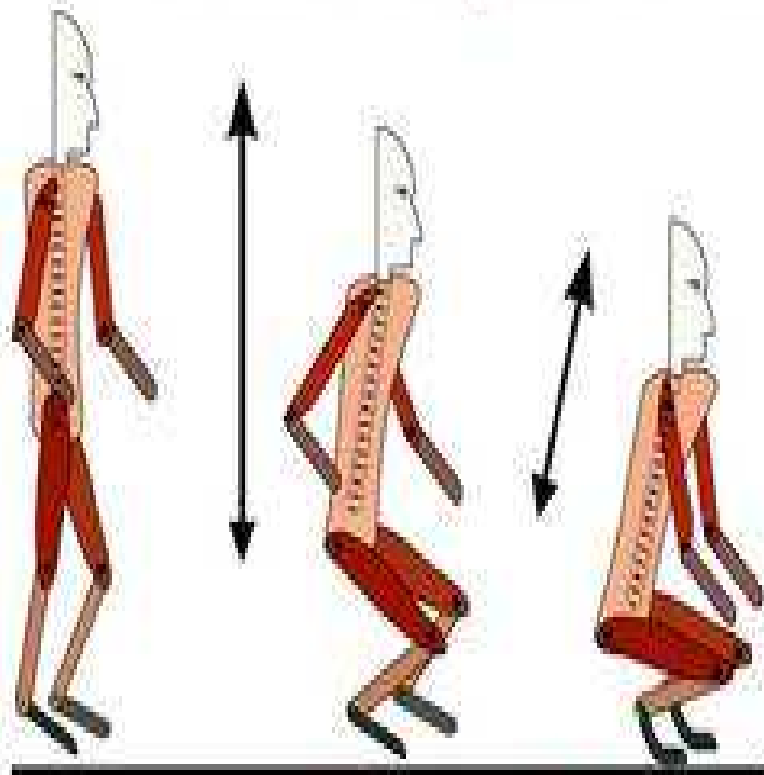
Accidents de travail, arrêts maladie,  
maladies professionnelles, ...



Préservez votre santé ! En cas de problème,  
rapprochez vous des délégués du personnels.

# GESTES ET POSTURES SE BAISSER, TOUT UN ART. !

Garder le dos aussi droit que possible, quelle que soit la charge à soulever.  
 Ramasser une pièce de 1 Euro au sol peut provoquer les mêmes dégâts!!



Selon la posture, pour une charge de 50 kg, la force s'exerçant au niveau des vertèbres lombaires est de 750 ou 150 kg.\*\*

- ▲ Centre de gravité du porteur
- Centre de gravité de la charge

La force exercée sur les lombaires est proportionnelle à la distance "d" séparant les centres de gravité du porteur et de la charge.

Cette distance doit être la plus courte possible.

\*\* Source: "GUIDE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS"



PROACC0121

# QUESTIONS DP OCTOBRE 2013



SYNDICAT FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY

2013



## QUESTION DP - REUNION DU 10 OCTOBRE 2013 :

<b>Q2013-10-01</b>	<b>ETG ETG ETG</b>
	<p>Les élus FO veulent savoir pourquoi vous avez interdit les managers et les niveaux 4 de mettre les bulletins du tirage au sort des places de foot pour les membres de leurs équipes ?</p> <p>Nous voulons savoir si vous préférez voir monter toutes les équipes sur le plateau ?</p> <p>Savoir si les employés doivent pointer leurs sorties pour venir mettre leurs billets dans l'urne.</p> <p>Et pour finir sur quels critères donnez-vous les places lorsque vous ne faites pas le tirage.</p> <p>Nous attendons des réponses précises de votre part ?</p>
<b>Q2013-10-02</b>	<b>LOTO</b>
	<p>Les élus veulent savoir sur quelle critère donnez-vous tel ou tel lot à différentes associations alors que vous ne donnez quasiment rien pour le loto du personnel.</p> <p>Le lot offert cette année est le plus bas jamais donné à notre connaissance.</p> <p>Nous attendons une réponse de votre part.</p>
<b>Q2013-10-03</b>	<b>CATALOGUE</b>
	<p>Les élus FO aimerait savoir si lors de catalogues intéressant comme actuellement, s'il n'y aurait pas la possibilité de faire ouvrir une caisse pour le personnel une demi- heure plus tôt le matin comme cela se fait pour les soldes.</p> <p>Nous attendons une réponse de votre part.</p>
<b>Q2013-10-04</b>	<b>CHAUSSURE DE SECURITE</b>
	<p>Les élus FO demandent que vous commandiez rapidement des chaussures aux personnes qui ont en besoin.</p> <p>Nous attendons une réaction rapide de votre part ?</p>
<b>Q2013-10-05</b>	<b>COMMANDE</b>
	<p>Les élus FO demandent que le flux marchandise soit mieux réparti sur toutes la semaine au lieu de faire rentrer des quantités astronomiques le samedi, ce qui entraine une surcharge de travail et un stress pour les équipes PGC.</p> <p>Nous attendons une réponse précise de votre part.</p>
<b>Q2013-10-06</b>	<b>TOILETTE</b>
	<p>Les élus FO demandent que les toilettes PFT soient réapprovisionnées régulièrement en savon et essuie main.</p> <p>A quoi sert tous les panneaux mit pour rappel à l'hygiène si il n'y a ni savon ni essuie main.</p> <p>Nous attendons une réaction rapide de votre part.</p>
<b>Q2013-10-07</b>	<b>MATERIEL</b>
	<p>Les élus FO demandent la réparation des gerbeurs en panne.</p> <p>Nous attendons une réaction rapide de votre part.</p>

# REPONSES DE LA DIRECTION AUX QUESTIONS DP OCTOBRE 2013



ANNECY

## REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL QUESTIONS F.O. DU 10 OCTOBRE 2013

QUESTIONS DES ELUS F.O.	REPONSES
<p>1. <b>ETG ETG ETG</b> Les élus FO veulent savoir pourquoi vous avez interdit les managers et les niveaux 4 de mettre les bulletins du tirage au sort des places de foot pour les membres de leurs équipes ? Nous voulons savoir si vous préférez voir monter toutes les équipes sur le plateau ? Savoir si les employés doivent pointer leurs sorties pour venir mettre leurs billets dans l'urne. Et pour finir sur quels critères donnez-vous les places lorsque vous ne faites pas le tirage.  Nous attendons des réponses précises de votre part ?</p>	<p>1. Quatre rayons bénéficiaient des largesses d'un personne afin que celle-ci prenne le temps d'inscrire tout l'effectif. C'était pour moi une injustice énorme par rapport aux autres secteurs du magasin qui ne bénéficiaient pas de mêmes égards de leur hiérarchie ou de leur niveau 4. Afin que chacun au sein de notre établissement soit sur un pied d'égalité, chaque personne s'inscrira et mettra son bulletin dans l'urne en dehors du temps de travail. Je n'ai pas souvenir de ne pas avoir fait de tirage et ces derniers se font systématiquement devant témoins en salle de repos.</p>
<p>2. <b>LOTO</b> Les élus veulent savoir sur quelle critère donnez-vous tel ou tel lot à différentes associations alors que vous ne donnez quasiment rien pour le loto du personnel. Le lot offert cette année est le plus bas jamais donné à notre connaissance.  Nous attendons une réponse de votre part.</p>	<p>2. Je vous laisse la propriété de vos propos sur « vous ne donnez quasiment rien pour le loto du personnel ». Je me rapprocherai de la secrétaire du CE pour voir ce que nous pouvons faire. Je vous invite, quand même, à recenser ce que donne la direction TOUTE L'ANNEE.... Vous ne serez pas déçus !!</p>
<p>3. <b>CATALOGUE</b> Les élus FO aimerait savoir si lors de catalogues intéressant comme actuellement, s'il n'y aurait pas la possibilité de faire ouvrir une caisse pour le personnel une demi-heure plus tôt le matin comme cela se fait pour les soldes.  Nous attendons une réponse de votre part.</p>	<p>3. Vous vous trompez ; moi présent, nous n'avons jamais ouvert plus tôt pour les soldes. Si certains salariés sont intéressés pour arriver dès 8h30, en tant que client, je leur suggère de solliciter leur hiérarchie afin de pouvoir prendre une pause à 8h15 par exemple et profiter ainsi de l'ouverture des grilles.</p>
<p>4. <b>CHAUSSURES DE SECURITE</b> Les élus FO demandent que vous commandiez rapidement des chaussures aux personnes qui ont en besoin.  Nous attendons une réaction rapide de votre part.</p>	<p>4. Nous sommes dans l'attente d'un référencement mais nous avons pu fournir toutes les demandes faites à ce jour.</p>

Début réunion : 10 h 00 Fin réunion : h

FO - Affiché mercredi 16 octobre 2013

ANNECY

<p>5. <b>COMMANDE</b> Les élus FO demandent que le flux marchandise soit mieux réparti sur toutes la semaine au lieu de faire rentrer des quantités astronomiques le samedi, ce qui entraine une surcharge de travail et un stress puor les équipes PGC.</p> <p>Nous attendons une réponse précise de votre part.</p>	<p>5. Vous avez raison. Un projet est actuellement en cours, le projet Caravelle afin de lisser nos flux de marchandises plus convenablement.</p>
<p>6. <b>TOILETTE</b> Les élus FO demandent que les toilettes PFT soient réapprovisionnées régulièrement en savon et essuie main. A quoi sert tous les panneaux mit pour rappel à l'hygiène si il n'y a ni savon ni essuie main.</p> <p>Nous attendons une réaction rapide de votre part.</p>	<p>6. Le stock de papier toilette est disponible : un rappel sera fait à la société GSF. Quant à l'hygiène, merci d'y faire un petit tour afin de constater par vous-même. Nous devons néanmoins être plus vigilants sur les toilettes femmes.</p>
<p>7. <b>MATERIEL</b> Les élus FO demandent la réparation des gerbeurs en panne.</p> <p>Nous attendons une réaction rapide de votre part.</p>	<p>7. Plus de 10 000 € ont été engagés depuis le début de l'année en frais de réparation de matériel de manutention. La société Still intervient régulièrement dans le magasin. Cependant, le matériel n'est pas respecté comme il devrait l'être. Toutefois, 24 000 € ont été engagés cette année pour le remplacement des appareils.</p>

La colonne de gauche retranscrit rigoureusement les questions des Délégués du Personnel F.O.

Le Directeur  
Thierry LANNURIEN





LES AGENDAS 2014 DE FO CARREFOUR SERONT  
DISTRIBUES COURANT NOVEMBRE A  
L'ENSSEMBLE DU PERSONNEL



**COURANT NOVEMBRE**

**L'agenda 2014  
FO Carrefour  
arrive**



**[www.fo-carrefour.org](http://www.fo-carrefour.org)**

**[www.fo-carrefour-annecy.info](http://www.fo-carrefour-annecy.info)  
NOVEMBRE 2013**



## ACTUALITE DU GROUPE CARREFOUR



### Carrefour teste Easy Caddy en Belgique

Carrefour Belgique teste en toute discrétion une nouvelle enseigne en Belgique : Easy Caddy.

Les sites spécialisés RetailDetail et Gondola en dévoilent les premières images. Développé dans un ancien Carrefour Market, à Moerbeke-Waas, près de la frontière néerlandaise, il s'agit d'un format intermédiaire entre les concepts Express et Market. Un éventuel déploiement de l'enseigne n'est pas encore d'actualité, puisque Carrefour affirme "ne pas vouloir précipiter les choses" et utilise le terme de "laboratoire" pour parler du magasin. Une première évaluation de ce nouveau format serait prévue début 2014. L'annonce de ce test a, en tout cas, dû faire bondir le fabricant de chariots Caddy, toujours extrêmement vigilant sur l'utilisation de son nom, qu'il ne souhaite surtout pas voir tomber dans le domaine public.

### Ouverture d'un service Drive à Carrefour Salaise-sur-Sanne



Lundi 30 septembre 2013, Carrefour ouvre un nouveau Drive à Salaise-sur-Sanne. Le marché de l'alimentaire en ligne est en pleine croissance, sa part pourrait passer de 1 % à 6 % d'ici 2015. 56 % des foyers français interrogés se disent intéressés par ce mode d'achats qui leur permet de gagner du temps, de commander leurs courses en ligne et de les récupérer quand ils le souhaitent. Cette offre de services répond aux attentes des consommateurs, et tout particulièrement à celles des mères de familles, qui cherchent une formule efficace, rapide et économique pour faire leurs courses.

**Carrefour Drive, une solution pratique, rapide et économique pour faire ses courses**  
Confort d'achat, gain de temps et prix compétitifs sont les trois atouts offerts par Carrefour Drive. Le fonctionnement est simple : le client fait ses courses en ligne, depuis son domicile par exemple, et vient récupérer ses courses en voiture au Carrefour Drive quand il le souhaite, en toute liberté.

Concrètement, le consommateur passe sa commande sur le site internet [carrefour.fr](http://carrefour.fr), disponible 24h/24 en cliquant sur l'onglet « Drive ». Il accède à un large choix de produits, principalement alimentaires, avec 11 000 références disponibles, au même prix qu'en magasin. Les frais de préparation sont offerts. Le paiement sécurisé s'effectue en ligne et le client choisit ensuite le jour et l'heure de passage, pour retirer ses courses au Carrefour Drive de Salaise-sur-Sanne : deux heures suffisent entre la commande et le retrait des courses. Le client se rend ensuite en voiture au Carrefour Drive où il se signale à la borne, ses courses sont aussitôt chargées dans son véhicule en moins de 5 minutes. Très pratique, le client peut ainsi passer sa commande et récupérer ses courses dans la même journée, par exemple, le matin pour l'heure du déjeuner ou l'après midi pour le soir, en rentrant de son travail.

**Carrefour Drive Salaise-sur-Sanne, 11 emplois**  
Le nouveau service Drive proposé aux habitants de l'agglomération permet le recrutement de 11 salariés. Tous ont bien sûr reçu une formation spécifique pour se former à ce nouveau métier.

### Les Français veulent bien que les autres travaillent le dimanche



*Un sondage sur le travail dominical donne des résultats très ambigus.*

Le travail le dimanche, oui, mais pour les autres ! C'est toute la contradiction du débat sur le repos dominical qui transparaît dans le sondage réalisé par BVA pour I-télé, publié samedi. Ainsi donc, les Français se déclarent à 69 % pour l'ouverture des commerces le dimanche, mais avouent, dans le même temps, et à 56 %, ne pas vouloir travailler eux-mêmes ce jour-là... Sauf, éventuellement, et pour 63 % d'entre eux, en cas de doublement du salaire et d'un repos compensateur. Des dispositions prévues aujourd'hui dans un nombre limité de cas.

Ces résultats n'ont finalement rien de très étonnant. Depuis le début de cette séquence médiatique sur le travail du dimanche, c'est bien la moitié du cerveau « consommateur » qui est sollicitée par les sondeurs. Dès lors qu'il s'agit de passer « de l'autre côté de la caisse », c'est une autre histoire. Les défenseurs du travail le dimanche se trouvent alors étrangement moins nombreux...

On peut également imaginer que les résultats de l'enquête auraient été moins favorables encore au travail le dimanche si l'ordre des questions avait été inversé. En effet, BVA a d'abord demandé aux Français s'ils étaient pour l'ouverture des commerces le dimanche, question à laquelle ils ont répondu massivement « oui ». Difficile, ensuite, de faire preuve d'incohérence, en avouant, à la deuxième question, qu'eux-mêmes n'ont pas envie de sacrifier ce jour-là. Et pourtant, ils l'ont fait, à 56 %. C'est en réalité la troisième question qui fait office de « rattrapage » pour la personne interrogée, qui vient de subir une véritable contradiction dans son positionnement. « D'accord », mais avec salaire double et un repos compensateur, semble finalement concéder l'interviewé.

On peut enfin supputer que le taux de réponses en faveur du travail dominical aurait été dramatiquement faible si la question posée correspondait à la réalité vécue par les salariés du dimanche : à savoir « Etes-vous d'accord pour travailler l'ensemble du week-end ? » Car oui, le travail du dimanche n'existe pas en France : pour des questions internes d'organisation des grandes chaînes, la quasi-totalité des salariés qui bossent le dimanche le font également... le samedi.





### Carrefour: la reconquête des clients est en marche



Quand tous les acteurs d'un marché assurent gagner des parts de marché, c'est qu'il y a des affirmations à prendre au minimum avec des pincettes. Dans la grande distribution en France, la guerre des chiffres n'est pas nouvelle. Mais, dans un marché plus difficile en raison d'un pouvoir d'achat stagnant, les choses se durcissent.

Carrefour, le numéro un français, a publié ce matin ses chiffres de ventes pour le troisième trimestre. Avec une bonne nouvelle qui conforte la stratégie mise en place par Georges Plassat : la première hausse du chiffre d'affaires des hypermarchés dans l'Hexagone depuis deux ans. Leurs ventes ont progressé de 2% (à 10,2 milliards d'euros) par rapport au troisième trimestre 2012, et même de 3,2% si l'on exclut la vente de carburant. Cette performance s'appuie sur « un trafic en hausse pour le second trimestre consécutif dans les hypers » a précisé Pierre-Jean Sivignon, le directeur financier, au cours d'une conférence téléphonique. La perception du positionnement prix de Carrefour s'améliore et fait revenir des clients partis à la concurrence, sans doute dans le hard discount. Une stratégie agressive sur les prix est toujours risquée en période de stagnation économique, car elle peut engendrer une déflation destructrice. Si les prix de l'alimentaire (80% des ventes de Carrefour) sont sous cette menace en Europe, le distributeur français parvient à en faire un élément de croissance. Arrivé il y a dix-huit mois comme PDG, Georges Plassat, avait fait de cette reconquête par les prix l'un des principaux axes du redressement. En lançant l'hiver dernier une offensive de communication sur un panier de 500 produits dont il garantit les prix les plus bas du marché français, il a décidé d'occuper un terrain longtemps délaissé à Leclerc. Et le patron du distributeur, avec son tempérament de combattant, à fait savoir qu'il riposterait sur ce terrain à toute campagne de dénigrement de tel ou tel concurrent. L'enjeu est double : restaurer la crédibilité auprès des clients, et la confiance en interne auprès des salariés, à tous les niveaux de la hiérarchie. Pour accompagner ce mouvement, les investissements se concentrent sur l'amélioration de l'outil. Trente-sept hypers ont été rénovés au cours des neuf premiers mois et six rénovations sont en cours. Cette reconquête des hypermarchés en France est la mère des batailles engagée par le groupe, mais pas la seule. Ses deux autres formats (supermarchés et magasins de proximité) se portent mieux. Quant au « drive », Carrefour, parti en retard, multiplie les ouvertures (21 sur le trimestre pour atteindre 304 sur le territoire) mais cela reste marginal dans les ventes. A l'international, le numéro deux mondial de la distribution, a en revanche souffert des monnaies (en Amérique latine et en Chine) et de la situation dégradée de l'Italie et de l'Espagne. Au total, les ventes du groupe accusent un repli de 1,3% à 21,1 milliards d'euros sur le trimestre, mais affichent un gain de 2,7% si l'on exclut les effets de change. L'action Carrefour était jeudi à 10 heures en tête des hausses du CAC 40 avec un gain de 1,9% à 27,30 euros. La valeur affiche un bond de plus de 40% depuis le début de l'année.

### Carrefour-Le redressement s'accélère encore en France

**Tous les formats sont en croissance en France au T3 La Chine s'améliore pour le 2e trimestre d'affilée. Le titre monte en Bourse (Actualisé avec précisions, cours de Bourse)**

Carrefour a signé un chiffre d'affaires en nette hausse en données comparables au troisième trimestre, marqué par une progression des ventes de tous ses formats en France et une solide performance dans les pays émergents. Le distributeur a vu son chiffre d'affaires totaliser 21,1 milliards d'euros, en ligne avec les estimations des analystes, affichant une baisse de 1,3% en données publiées mais en hausse de 2,7% à taux de change constants et de 3,1% à magasins comparables hors essence. Surtout, en France, pour la première fois depuis plus de trois ans, Carrefour renoue avec la croissance à la fois dans ses hypermarchés (+3,0%) et ses supermarchés (+2,7%) à données comparables hors essence. Carrefour récolte les fruits du plan de redressement engagé par son PDG Georges Plassat, passant par des baisses de prix, des investissements dans la rénovation des magasins et plus de latitude donnée aux responsables des hypermarchés, en mesure de recentrer leur offre en magasin. L'image prix s'améliore et dans l'alimentaire, les ventes des hypers affichent une hausse pour le quatrième trimestre d'affilée, le non-alimentaire "faisant preuve d'une petite résilience", a indiqué le directeur financier du groupe Pierre-Jean Sivignon lors d'une conférence téléphonique. Au total, avec des formats de proximité également dans le vert (+5,9%), les ventes en France, qui pèsent pour 40% du chiffre d'affaires total du groupe, affichent une progression de 3,3% (données comparables hors essence). Le groupe Casino a lui aussi amélioré les performances de ses hypermarchés en France, mais ses ventes restent encore orientées à la baisse. MIEUX EN ESPAGNE Les tendances s'améliorent en Europe du Sud, surtout en Espagne où les ventes donnent des "signes de stabilisation" aux dires du directeur financier, avec un recul limité à 1,8% en données comparables, tandis qu'en Italie la baisse ralentit à 3,9% grâce à des effets de base favorables. Carrefour, deuxième distributeur mondial derrière Wall-Mart, signe aussi de solides performances au Brésil, son deuxième marché, avec des ventes en hausse de 8,8% en comparable, et confirme sa progression en Chine, où les ventes progressent pour le deuxième trimestre d'affilée. Ces chiffres, jugés solides et très encourageants par les analystes, sont salués en Bourse, où le titre signe la meilleure performance du CAC 40 avec un gain de 2,16% à 27,39 euros à 11h30, alors que l'indice recule de 0,67%. La valeur, qui a grimpé de plus de 40% depuis le début de l'année, est à son plus haut niveau depuis deux ans et demi. Ces performances devraient conforter les attentes des investisseurs dans la capacité du groupe à améliorer encore ses marges au second semestre, après une progression déjà nette au premier. Interrogé sur le consensus des analystes pour le résultat opérationnel courant 2013 (2,19 milliards d'euros), Pierre-Jean Sivignon l'a jugé "raisonnable" sauf forte dégradation des changes.



## ACTUALITE DU GROUPE CARREFOUR



### Carrefour lance une liseuse et une plateforme internet



Carrefour se lance dans la vente en ligne de livres numériques, en lançant une plateforme internet de téléchargement d'ouvrages, et en commercialisant sa propre liseuse électronique, a-t-il annoncé jeudi.

L'ensemble de cette nouvelle offre numérique, baptisée "Nolim", viendra s'ajouter aux espaces librairie déjà présents dans les hypers et supermarchés Carrefour. "Il ne s'agit en aucun cas de remplacer la vente physique de livres dans nos magasins. Nous croyons fortement que l'offre numérique de livres est complémentaire, et non concurrente, de la vente en magasins et que l'une viendra enrichir l'autre et non la cannibaliser", a indiqué jeudi à l'AFP Emmanuel Rochedix, directeur Culture France chez Carrefour. La plateforme internet "Nolim.fr" est lancée dès ce jeudi. Elle comprendra "plus de 100.000" ouvrages, disponibles uniquement en téléchargement, dont 1.500 titres gratuits. Le format de téléchargement des ouvrages sera compatible avec celui d'autres liseuses que celles de Carrefour, a précisé le groupe. L'offre de liseuses Carrefour comprendra, elle, deux modèles: un "Nolimbook" à 69,90 euros, avec écran tactile, connections wifi intégrée, et un "Nolimbook+", à 99,90 euros, qui comprendra en plus un écran rétroéclairé, permettant la lecture de nuit. Ces liseuses, qui seront mises en vente à partir du 14 octobre en magasin et sur internet, seront conçues en collaboration avec Booken, une société française "experte dans la fabrication de ce type d'appareil", indique Carrefour. Les liseuses de l'enseigne seront interopérables", c'est à dire qu'elles permettront une lecture en continu à la fois sur les Nolimbook, mais aussi sur les tablettes "et prochainement sur smartphones". Enfin l'offre Nolim comprendra la mise en place d'espaces dédiés aux livres numériques en magasins. Ces derniers d'une surface de 10 à 20 mètres carrés viendront en complément des quelque 200 mètres carrés en moyenne des librairies Carrefour déjà existantes. "Les clients pourront y découvrir et tester les liseuses, la bibliothèque embarquée et la plateforme nolim.fr", indique Carrefour dans un communiqué. Ces espaces, qui seront déployés dans 230 magasins (215 hypermarchés et 15 Carrefour Market), seront en libre-service, mais bénéficieront également de la présence de 600 vendeurs, spécialement formés, est-il précisé. Parallèlement à cela, Carrefour va également faire évoluer son concept de ventes de livres en magasins, avec des espaces "plus confortables", notamment via la mise en place de tables de lecture, et "plus complets" avec des bibliothèques thématiques. Le groupe souligne que l'offre en magasin, qui peut atteindre 13.000 références selon les points de vente, ne sera pas réduite, et sera même enrichie dans certains segments comme les mangas ou les polars. Carrefour, qui commercialise des livres dans ses grandes surfaces depuis une trentaine d'années, vend environ 11 millions d'ouvrages chaque année, "des chiffres qui sont plutôt en progression", a indiqué M. Rochedix, sans toutefois vouloir dévoiler les chiffres exacts du rayon. D'autres distributeurs, comme Intermarché et Leclerc, ont également investi ces derniers mois le marché de la vente en ligne de livres.

### La DGCCRF se félicite de la condamnation de trois distributeurs

La DGCCRF a publié hier un communiqué dans lequel elle revient sur la condamnation de trois distributeurs, en septembre, par la Cour de cassation (pour l'un d'entre eux) et par la Cour d'appel de Paris (pour les deux autres).

L'objectif est très clair pour l'administration relevant du ministère de l'Economie et des Finances : mettre en avant son action et "l'importance de l'action du ministre chargé de l'économie au nom de la protection de l'ordre public économique, dans la mesure où les fournisseurs ne disposent pas toujours des moyens de résister à d'éventuelles pressions, encore moins de demander réparation des préjudices subis devant les tribunaux." Cette communication vise aussi à préparer les esprits pour les négociations commerciales 2014. Les trois arrêts évoqués traitent en effet tous, à leur manière, de cas de "déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties", fournisseurs et distributeurs. Les enseignes condamnées sont Leclerc (amende civile de 2 M€), Carrefour (amende civile de 2 M€) et Auchan (amende civile de 1 M€). Ces trois affaires remontent toutes à plusieurs années. Celle concernant Leclerc, par exemple, "couve de tribunaux en tribunaux depuis 2003 (TGI Nanterre, Cour d'appel de Versailles, Cour de cassation, Cour d'appel de Versailles), comme l'écrivait déjà Michel-Edouard Leclerc sur son blog fin 2009. Toutes les affaires de ce type ne se concluent pas pour autant au détriment des distributeurs. Leclerc a ainsi échappé le 24 septembre dernier à une condamnation (impliquant le versement d'une somme record : 75 M€ !) suite aux assignations en août 2011 du ministre de l'époque, Frédéric Lefebvre, toujours dans le cadre de cas de déséquilibre significatif entre distributeurs et fournisseurs.

### Nouvelle signature pour les premiers prix Carrefour ?



Des produits stickés « Petit Prix » ont fait leur apparition aux rayons fruits et légumes et boucherie LS de Carrefour : sachets de bananes, de pommes, barquettes de steaks hachés, etc. Une signalétique spécifique (jupe de rayon aux fruits et légumes) a même été aperçue en magasin (voir les photos ci-dessous).

Déployée sur des produits type premiers prix, cette signature pourrait se substituer à la marque Carrefour Discount sur la zone marché. Certains fournisseurs de fruits et légumes évoquaient d'ailleurs son arrêt depuis le printemps dernier. Plus neutre, car ne faisant pas explicitement référence à Carrefour, la signature « Petit Prix » reprend en tout cas le code couleur de la marque que Carrefour avait étendue aux produits frais de l'enseigne fin 2010.



## ACTUALITE DU GROUPE CARREFOUR



### Carrefour renonce à s'installer place de la Madeleine

Carrefour a renoncé à ouvrir un supermarché haut de gamme place de la Madeleine, dans le quartier huppé du VIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, a-t-on appris mardi de source proche du dossier, confirmant une information du quotidien Les Echos.

Ce projet, lancé en septembre 2011 par le précédent **PDG** de Carrefour, Lars Olofsson, avait suscité des interrogations sur la stratégie du distributeur, alors en pleine déroute. Cette ouverture n'est aujourd'hui plus à l'agenda de son successeur, Georges Plassat, centré sur le redressement des performances du groupe en France et sur son redéploiement sur ses deux grands marchés à l'export, le Brésil et la Chine. Arrivé à la tête de Carrefour en mai 2012, Georges Plassat a engagé un vaste plan de reconquête des hypermarchés français de l'enseigne qui perdaient d'importantes parts de marché. Ce plan de redressement commence à porter ses fruits, Carrefour ayant, pour la première fois depuis plusieurs années, dégagé des ventes en hausse dans l'ensemble de ses formats en France au troisième trimestre.

Interrogé, Carrefour s'est refusé à tout commentaire. Cette décision intervient alors que la célèbre épicerie de luxe Hédiard, située elle aussi place de la Madeleine, s'est déclarée en **cessation de paiements**. Le sort de la célèbre enseigne, rachetée en 2007 par le milliardaire russe Sergueï Pougatchev, contraste avec celui de son concurrent historique, Fauchon.

Au bord de la faillite en 2004, l'entreprise qui croulait sous 30 millions d'euros de dettes et qui accusait des pertes de près de 15 millions d'euros par an, a été assainie et recapitalisée par son président et propriétaire Michel Ducros. Redressée - l'équilibre opérationnel a été retrouvé en 2009-2010 - et désendettée, l'enseigne réalise un **chiffre d'affaires** total de 247 millions d'euros (avec les ventes des magasins franchisés), en progression de 45% sur un an, dont 80% à l'international.

### La grande distribution évite d'embaucher les pauvres



La grande distribution écarte largement les gens pauvres de ses processus d'embauche. C'est le constat d'une enquête menée par l'association **ATD Quart Monde**, publiée jeudi.

La pauvreté est devenue un critère de discrimination à l'embauche, selon **ATD Quart Monde**. L'association publie jeudi les résultats d'un **testing** mené dans plusieurs villes de France.

La méthode 1440 CV fictifs ont été envoyés dans des supermarchés et hypermarchés, dans plusieurs villes de France. Avec deux profils : celui d'un candidat sans marqueur de précarité sociale, et celui d'un candidat qui mentionne un passage en CDD dans une entreprise d'insertion sociale, ou un logement en foyer social.

Résultats accablants Partout en France, le constat est le même : à compétences égales, le CV du candidat pauvre est mis en dessous de la pile des recruteurs. Il aura 50% de chances d'obtenir un rendez-vous, contre 80% pour le profil sans marqueur de précarité.

Un livre blanc pour demander une loi Jeudi, **ATD Quart Monde** remet un **livre blanc** au président de l'Assemblée nationale et au Défenseur des droits. L'association lance aussi une **pétition**, et réclame une loi contre la discrimination pour cause de précarité sociale.

### QUAND LECLERC « SE FAIT DE L'ARGENT SUR LE DOS DES CHÔMEURS



Six semaines de travail gratuit pour Leclerc et payées par Pôle Emploi. C'est ce que dénonce la CGT. Leclerc détournerait ainsi les aides à la formation pour un poste qui nécessite seulement quelques heures d'entraînement.

Quand Leclerc emploie des chômeurs... aux frais de Pôle emploi. La CGT reproche à Pôle Emploi de payer 6 semaines de formation aux chômeurs pour devenir préparateurs de commande chez Leclerc Drive à Auxerre. Le poste ne nécessite que quelques heures de formation. Le reste du temps, les chômeurs « en formation » travaillent et c'est Pôle Emploi qui paie.

Sur **le site Rue89**, un demandeur d'emploi témoigne : « En un quart d'heure tout est expliqué, je prépare quelques commandes avec elle. Une heure plus tard, muni de ma « scannette », je prépare déjà seul mes

commandes ».

Deux euros versés à Leclerc pour chaque heure de formation

Six semaines de travail gratuit pour Leclerc donc et des travailleurs à temps plein qui ne perçoivent parfois pas plus que le RSA soit 492,20 euros par mois. Une employée de Pôle Emploi refuse d'orienter les demandeurs d'emploi vers ces offres : « Qu'on n'attende pas six semaines de formation pour un poste de préparateur de commande. Il n'y a pas besoin de ça. Sachant que les gens ne sont pas payés : celui qui est au RSA qui gagne 493 euros, il gagne 493 euros en travaillant à temps plein pendant 6 semaines. Normalement la période d'essai est payée. En fin de compte, l'entreprise se fait de l'argent sur le dos des chômeurs ». En plus d'indemniser les chômeurs, Pôle Emploi verse aussi 2 euros à Leclerc pour chaque heure de formation des salariés embauchés à l'issue de leur « formation »... soit 6 720 euros en septembre, pour l'embauche de 16 personnes sur 25.



### **Carrefour condamné pour avoir fait patienter ses clients à la caisse**



Pas plus de dix minutes d'attente avant de passer en caisse : pour ne pas avoir tenu cette promesse, Carrefour a été condamné hier à 10 000 € d'amende.

Depuis 2006, c'était l'un des engagements phare de Carrefour : « une attente garantie de moins de dix minutes avant de passer aux caisses ». Dans les magasins, de grandes affiches sont là pour le rappeler aux clients dont certains ont pris le géant de la distribution au mot.

A la suite d'une plainte déposée le 28 août à Châlons-en-Champagne et de nombreux témoignages de consommateurs, la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) de Champagne-Ardenne a enquêté. Et hier, le tribunal correctionnel d'Evry a condamné Carrefour au niveau national à

10000€ d'amende pour pratique commerciale trompeuse.

Depuis quelques jours, de manière préventive, les panneaux avaient d'ailleurs été changés et ne mentionnent plus le délai de dix minutes.

« Sur les 356 millions de passages en caisse, il n'y a eu qu'une plainte recensée, soyons sérieux », a pourtant plaidé l'avocat de l'enseigne qui entend faire appel de cette décision.

« Nous sommes là pour défendre le consommateur contre des tromperies et une personne a attendu plus de vingt minutes avant de pouvoir payer », a martelé la procureur. De plus, lors de leur audition, aucun des cadres des hypermarchés de Reims, Tinguieux, Evry, Châlons-en-Champagne et Epernay n'a été en mesure d'expliquer comment ils pouvaient éviter qu'on attende plus de dix minutes avant de passer en caisse.

Une définition très relative

En interne, une fiche a bel et bien été éditée. Un croquis y montre qu'au-delà de deux chariots dans une file d'attente, la personne suivante pouvait attendre plus de dix minutes. « Dans une note, Carrefour stipule aussi que la définition de l'attente en caisse, c'est à partir du moment où l'on pose un article sur le tapis. C'est habile, mais on n'est plus dans l'attente-là, on est au moment de payer, s'indigne la procureur. De qui se moque-t-on? C'est mensonger, trompeur. Cela n'engage à rien du tout finalement. » « De toute façon, les responsables des magasins ouvrent d'eux-mêmes le plus de caisses possible lorsqu'ils voient que les gens attendent », assure l'avocat de Carrefour. Le consommateur jugera...

### **Flins-sur-Seine : des salariés tentent de voler le magasin Carrefour**

Deux hommes et une femme ont été interpellés et placés en garde à vue hier aux Mureaux. Ils ont été arrêtés après avoir tenté de voler une console et des jeux vidéo au magasin Carrefour de Flins-sur-Seine. Deux d'entre eux sont salariés de l'enseigne. Les deux employés avaient récupéré un chariot rempli des objets à voler que leur complice avait abandonné. Ils avaient tenté ensuite de les soustraire à la vigilance de leurs collègues et de la surveillance du magasin en utilisant des emballages et des contenants destinés au Carrefour Drive.

Ils ont été relâchés aujourd'hui mais seront tous les trois convoqués devant la justice le 18 novembre.

### **Coop Alsace et Carrefour entrent en négociation exclusive pour les magasins de proximité de Coop Alsace**



Le conseil d'administration de Coop Alsace, qui s'est tenu le 26 octobre 2013, a décidé d'ouvrir des négociations exclusives avec le Groupe Carrefour dans le cadre d'un projet de cession de son réseau de magasins de proximité

Carrefour souhaite maintenir l'enseigne Coop Alsace, conserver le caractère alsacien spécifique de l'offre produits et offrir des conditions de viabilité économique pérennes pour les magasins repris ainsi que pour leurs salariés.

Fort du plan de relance déjà engagé, le projet de Carrefour répond aux objectifs que s'était fixé le conseil d'administration de Coop Alsace à savoir : la sauvegarde d'un maximum d'emplois, le maintien de l'essentiel des points de vente et d'un projet régional et économique pour l'Alsace.

#### **A propos de Coop Alsace**

Coop Alsace est une société coopérative de distribution alimentaire de proximité et de production de boucherie-charcuterie. Elle exploite également un

## TEMOIGNAGE TRAVAILLER SIX SEMAINES GRATOS POUR LECLERC : J'AI CRAQUE



Un Leclerc Drive a ouvert ses portes le 20 août à Auxerre. Je devais y travailler six semaines, sans que cela ne coûte un centime à Leclerc. J'ai tenu six jours. Tout a commencé lorsque j'ai répondu à une offre sur le site de Pôle emploi. La semaine suivante, je décroche un entretien dans leurs locaux, avec un de leurs conseillers et une personne de chez E. Leclerc. C'est là qu'on m'explique qu'avant d'être embauché, je dois faire six semaines de formation. Je demande quelle sera la rémunération. Le conseiller me répond que je continuerai à percevoir mes indemnités, en Allocation de solidarité spécifique, soit 477 euros ce mois-ci. Mis à part cela, je ne pourrai prétendre qu'à des indemnités de frais de repas : 6 euros par jour ! Leclerc me promet un CDI à l'issue de ces six semaines de formation.

**Formation bidon** Leclerc me donne rendez-vous le lundi suivant à 14 heures. Ce jour-là, nous sommes quatre nouveaux. Je commence, on me met en formation avec une fille, arrivée la semaine précédente – et donc elle-même théoriquement encore en formation. En un quart d'heure tout est expliqué, je prépare quelques commandes avec elle. Une heure plus tard, muni de ma

« scannette », je prépare déjà seul mes commandes. Tout aussi rapidement, je suis aussi formé à la livraison clients, cette fois avec une employée qui a bien signé le fameux CDI. Une formation de six semaines pour être préparateur de commande ? Elle ne prendra en réalité pas plus d'une heure. En une semaine, un nouveau fait aussi bien que les autres.

**Taylorisme en règle** Nous n'avons qu'un jour de repos par semaine, le dimanche. Nous travaillons 6 heures par jour sauf le vendredi, 6h15, et le samedi, 6h30. Soit 36h45 par semaine. Une collègue m'explique que nous ne serons payés que 35 heures. Ce temps de travail en plus correspond à notre temps de pause, 18 minutes par jour, non payé. Dès le début, je trouve l'ambiance pesante. Peu de sourires, peu de bavardages. Une semaine après mon arrivée, je discutais un peu avec un collègue, tout en préparant une commande. Un autre collègue me dit qu'il ne vaut mieux pas trop discuter, notre « scannette » est un mouchard qui détaille nos statistiques à notre chef. Très vite, je sais que je ne vais pas rester dans cette enseigne. C'est définitif pour moi quand les deux responsables du « drive » attendent samedi 20 heures pour faire un sermon à l'ensemble de l'équipe. Un produit surgelé a été retrouvé en frigo. On nous explique que c'est très grave, que si on ne s'en rend pas compte, un client peut être intoxiqué. C'est vrai. On nous dit aussi que nous sommes trop lents : les préparateurs d'autres « drives » tournent à 200 articles par heure, nous seulement à 120. On nous dit que cinq personnes récemment formées n'ont pas été gardées car elles n'étaient pas assez efficaces : à nous de faire nos preuves ! Et pas question de relâcher les efforts le jour où nous serons embauchés : si nous ne donnons plus satisfaction au « drive », on nous menace de finir au magasin. Où les conditions sont bien plus dures, précise le chef. Il est 20h20 quand je quitte le « drive ». Vingt minutes de réunion, en dehors du temps de travail ! C'en est trop. J'y retournerai le lundi, une dernière fois, pour récupérer mes affaires dans mon casier.

**Leclerc encaisse, Pôle emploi banque** J'ai travaillé sept jours, et n'ai prévenu personne que je ne reviendrais pas. Ni Pôle emploi ni Leclerc ne m'ont contacté. Je n'avais rien signé, aucun document, ni de Pôle emploi ni de Leclerc. Cette prétendue formation est en réalité une période d'essai, financée par Pôle emploi. Comment Pôle emploi peut-il participer à de telles pratiques ? Pôle emploi connaît le marché du travail et sait bien qu'un préparateur de commandes ne se forme pas en six semaines. Des employés sans salaire, un vrai atout pour être moins cher.

**La réponse de Pôle Emploi** Contacté par Rue89, Pôle emploi n'a pas donné suite à notre appel. La direction générale s'est contentée de nous envoyer des documents par e-mail faisant référence à la fameuse [Préparation opérationnelle à l'emploi \(POE\)](#). Son but est de former le demandeur d'emploi aux compétences recherchées par l'employeur. La POE est une formation de maximum 400 heures, pendant laquelle le demandeur d'emploi n'est pas rémunéré par l'employeur, mais indemnisé par le Pôle emploi. Selon ce document : « L'action de formation réalisée suppose que soient précisément identifiés les objectifs pédagogiques et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. » Sur le papier, l'opportunité semble satisfaisante. On vous forme gratuitement en vous promettant un contrat à la clé. Sauf que Grégory, lui, n'a pas été formé, mais a bel et bien travaillé comme n'importe quel autre employé. E. Leclerc a donc bénéficié d'un préparateur de commande gratuit pendant sept jours, et Grégory n'est pas une exception.

**La réponse du Leclerc d'Auxerre** Jérôme Chaufournais, directeur de l'hypermarché Leclerc d'Auxerre, confirme que le « drive » ouvert récemment recourt à la POE pour embaucher des préparateurs de commandes. Pendant six semaines, ces demandeurs d'emploi ne sont effectivement pas rémunérés par l'entreprise mais indemnisés par le Pôle emploi. Six semaines de formation sont-elles véritablement nécessaires ? « Oui, mais évidemment au fil de l'eau la personne prend de l'autonomie. »

Même pour être préparateur de commandes ? « Oui, mais je crois que nous allons nous arrêter là. » Jérôme Chaufournais ne souhaite rien ajouter tant que « tout le monde ne jouera pas la transparence ».



## DOSSIER : BRICOLEUR DU DIMANCHE DES VOLONTAIRES DESIGNÉ PAR LA DIRECTION



Comment s'organise la fronde des «Bricoleurs du dimanche» dans les magasins de la région parisienne? Comme les manifestations à l'extérieur, directions de magasins et personnel d'encadrement sont à la logistique et les employés en magasin s'occupent des tables où sont disposées pétitions et collations pour les clients.

«Je ne peux pas refuser trop souvent de travailler le dimanche parce que sinon il y a des frictions»

*Un salarié de Leroy Merlin (il souhaite témoigner anonymement et refuse que l'on fasse mention de la localité d'implantation du magasin. Il est très inquiet à la pensée qu'on puisse le reconnaître car il risque gros. Son magasin est situé en région parisienne et est concerné par la fermeture du dimanche).*

«À l'étage, dans les bureaux qui ne sont pas visibles de la clientèle, le programme des actions est affiché tous les jours. Des réunions ont lieu toutes les semaines avec la direction pour organiser de nouvelles actions. Cela peut être un barbecue avec les clients, une marche de protestation, un rassemblement devant la mairie, une rétroprojection de témoignages de salariés et de clients soutenant le mouvement, des animations.

Le personnel du magasin est massivement investi dans la protestation, ils ont le même discours que les patrons. La direction et le personnel d'encadrement leur ont appris comment parler aux clients pour qu'ils signent les pétitions.

Le week-end dernier, ils ont installé une trentaine de pancartes sur le parking et à l'entrée du magasin avec les photos des étudiants travaillant dans le magasin. Le titre de la pancarte: "Chômeur ou chômeuse en sursis". Sous la photo figuraient le prénom, les études suivies, le type de contrat et la date d'entrée dans le magasin. Ils n'ont pas demandé leur avis à ces étudiants. Deux d'entre eux m'ont dit que ça ne leur a pas fait plaisir que toute la ville connaisse leur situation. Ils n'ont pas protesté parce qu'ils veulent garder leur job.

D'habitude la tenue de travail est très contrôlée, mais en ce moment les T-shirts "Bricoleurs du dimanche" sont acceptés. Ils ont même reçu des nouveaux T-Shirts. Ils sont blancs avec les slogans en rouge. Sur le torse on peut lire: "Non à la fermeture le dimanche". Au dos: "Oui au volontariat". Sur le volontariat, je ne peux pas refuser trop souvent de travailler le dimanche parce que sinon il y a des frictions. Ils disent qu'on est payés double le dimanche, mais ce n'est pas vrai pour tout le monde.



Ceux qui travaillent la semaine sont payés une fois et demie de plus, mais pas deux.»

«Dans chaque magasin, la direction a nommé un président des "bricoleurs du dimanche"»

*Jonathan Guerrekpidou, délégué syndical au Castorama de Claye-Souilly.*

Bien que ce magasin soit situé en PUCE et qu'il ne soit donc pas concerné par les fermetures du dimanche, les salariés sont quand même mobilisés.

«Les salariés que la direction veut mettre en avant dans le collectif des Bricoleurs du dimanche sont repérés. La plupart sont des personnes qui veulent évoluer et passer chef de rayon. Sur cent trente salariés, une trentaine va aux manifestations. La direction leur a dit qu'ils seront payés et qu'il y aura à manger.

Dans chaque magasin la direction a nommé un président des "Bricoleurs du dimanche". Celui de mon magasin n'a pas un an de boîte. Ils ont des réunions régulières entre présidents nommés dans chaque magasin. Il y a aussi des réunions avec le directeur, le responsable des ressources humaines, le contrôleur de gestion et tous les chefs de secteur.

Quand un rassemblement ou une manifestation sont programmés, ils organisent une réunion et préparent la logistique. Ils demandent à des personnes de s'occuper des tables pour faire signer des pétitions. Si une personne ne veut pas, il y a d'abord le chef de rayon qui vient la voir. Si elle résiste encore, c'est le chef de secteur qui vient la voir, puis c'est au tour du DRH.

On leur dit que s'ils ne vont pas aux manifestations, c'est qu'ils sont contre le mouvement et qu'ils seront responsables de la fermeture des magasins. Ils sont soupçonnés d'être avec les syndicats.

Même ceux qui sont pour le travail du dimanche, mais qui ne souhaitent pas manifester pour des raisons personnelles, sont pris à partie. Certains ont été déçus... ils se sont beaucoup investis dans la protestation et souhaitaient évoluer dans leur profession, mais comme les places de chef de rayon sont limitées, ils n'ont rien obtenu. Du coup ils se sont éloignés du mouvement.

Pour les dépenses pour les tracts, les banderoles, les tee-shirts, les bus et les collations, on leur a demandé qui payait. La direction nous a dit que c'était le siège.»

«Ce sont les chefs de secteur qui recrutent les personnes qui doivent manifester ou tenir des tables»

*Jean-Marc Kopp, délégué syndical au Castorama de Fresnes.*

Le Castorama de Fresnes ouvre tous les dimanches depuis fin 1997. Ce magasin a obtenu il y a peu une dérogation d'un an autorisant l'ouverture dominicale.

«Pendant quinze ans, le magasin a été ouvert le dimanche en toute illégalité. Au départ on n'était ouvert que cinq dimanches par an. En 1997 on a ouvert ces dimanches et comme ça leur a plu, on a continué. Ils distribuent des bons de réduction de 15% pour les clients qui viennent le dimanche. Alors effectivement, le magasin est plein le dimanche.

Ils ont affrété des bus, le panier repas était prévu. Trois ou quatre personnes par secteur, soit vingt-cinq salariés, se sont rendus à Maignon ou au ministère du Travail.

Ce sont les chefs de secteur qui recrutent les personnes qui doivent manifester ou tenir des tables. Généralement cela se passe en dehors des heures de travail, juste avant l'ouverture du magasin. Ils vont dans leur secteur et disent: "Qui veut y aller?" Deux mains se lèvent. "Il m'en faut trois." Ils désignent la troisième personne et la troisième personne y va, parce qu'elle a peur de perdre son job ou de ne plus évoluer dans sa carrière.

La direction parle du dimanche comme d'un créneau d'expansion. Il y a quinze ans, les salariés ne croyaient pas qu'ils seraient obligés de travailler le dimanche. Maintenant qu'on y est, le prochain créneau d'expansion, ce sera la nuit.»

ADHERER A FO CARREFOUR ANNECY



LE BULLETIN D'ADHESION

ADHEREZ A FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY

**COTISATION ANNUELLE 128 EUROS PAYABLE EN PLUSIEURS FOIS**  
**Montant est déductible des impôts ou en crédit d'impôts à hauteur de 66%.**

NOM Prénom

Entreprise

Adresse

Ville

CP

Téléphone personnel

Email

A retourner auprès d'un élu Fo carrefour Annecy

[www.fo-carrefour-annecy.info](http://www.fo-carrefour-annecy.info)

**2013**  
CS Confédération Générale du Travail  
**FORCE OUVRIERE**  
 Carte Confédérale  
 n°  
*Fier d'être syndiqué !*

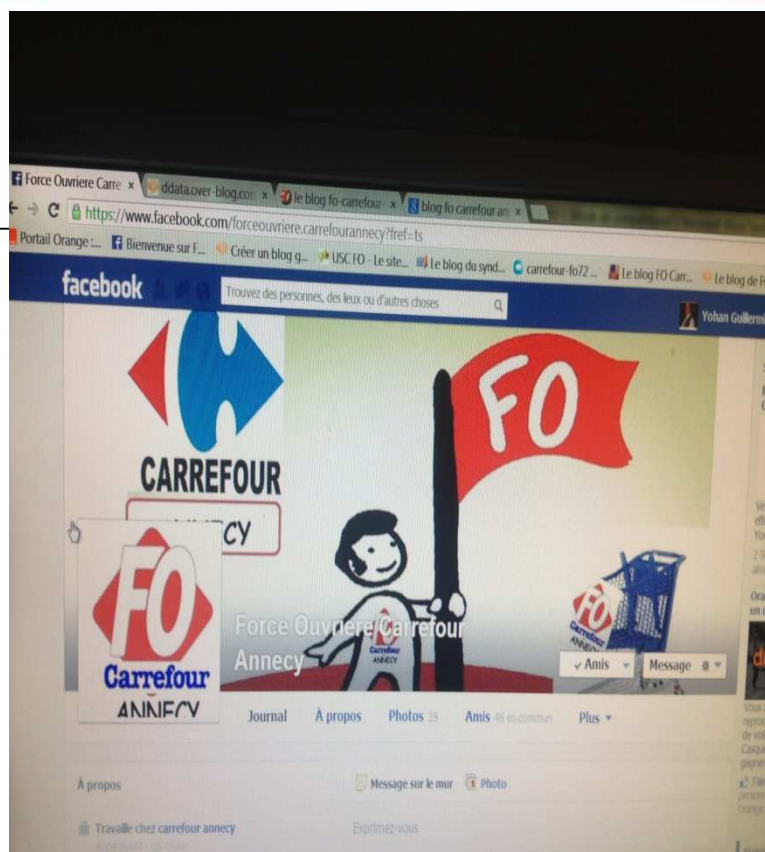
Noms/prénoms : \_\_\_\_\_  
 Syndicat : \_\_\_\_\_

www.force-ouvriere.fr

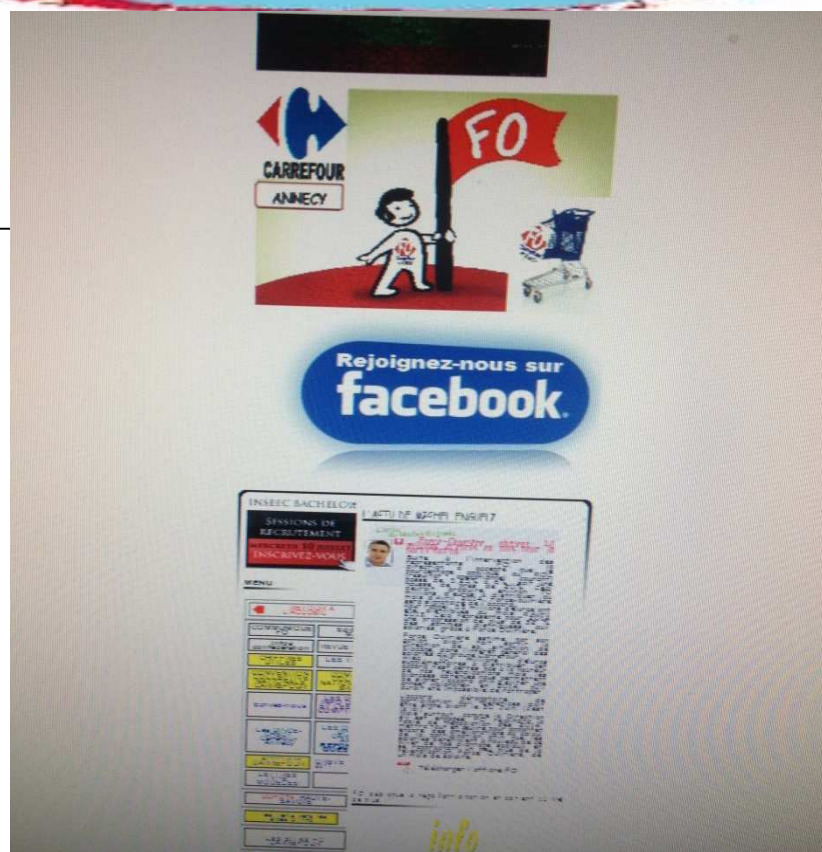




## LE SYNDICAT FO CARREFOUR ANNECY DISPONIBLE SUR PLUSIEURS SUPPORTS



NOTRE PAGE FACEBOOK  
Fo carrefour annecy



NOTRE SITE INTERNET  
[www.fo-carrefour-annecy.info](http://www.fo-carrefour-annecy.info)



NOTRE JOURNAL MENSUEL EN VERSION NUMERIQUE ET  
IMPRIMER SUR PAPIER

LE SYNDICAT FO CARREFOUR ANNECY  
134 AVENUE DE GENEVE 74000 ANNECY  
TEL :04.50.10.75.79

NOTRE SITE INTERNET :[WWW.FO-CARREFOUR-ANNECY.INFO](http://WWW.FO-CARREFOUR-ANNECY.INFO)  
NOTRE PAGE FACEBOOK :FO CARREFOUR ANNECY  
NOTRE ADRESSE EMAIL :[fo-carrefour-annecy@orange.fr](mailto:fo-carrefour-annecy@orange.fr)

DIRECTEUR DE PUBLICATION :LEONARD BORDIGNON  
EDITEUR ET MONTAGE :YOHAN GUILLERMIN